

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du vendredi 2 septembre 2022 à 20h00.

Date de convocation : 29 août 2022.

Date de publication : 18 octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le deux septembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Willy BONFY, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL.

Excusé(es) : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Bernard COTTIN, M. Benoît MEILHAC, M. Nicolas LATHUILLIERE, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Jean André GUILLERMIN, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Loïc COLTEL.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2022 ;
- Tarification de la garderie périscolaire ;
- Point sur les différents travaux ;
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner M. Loïc COLTEL comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

2022/0209/056 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2022.

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2022/0209/057 – Tarification de la garderie périscolaire.

Le Maire rappelle la délibération 2022/0106/046 en date du 1^{er} juin 2022 définissant les tarifs de la garderie périscolaire. Il informe le conseil municipal d'un problème de paramétrage du logiciel de facturation de notre prestataire (CLEM) et propose d'appliquer un tarif de 0.85€ au lieu de 0.84€ pour le Quotient Familial (QF) inférieur ou égal à 750.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des tarifs à partir du 1^{er} septembre 2022 pour la garderie périscolaire en fonction du quotient familial comme indiqué dans les tableaux ci-dessous ;
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération ;

Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2022-2023 :

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE - MATIN

<i>Heure d'arrivée de l'enfant</i>	<i>Tarif QF inf. ou égal à 750</i>	<i>Tarif QF sup. à 750</i>
Arrivée de 7h30 à 8h	1.90 €	2.10€
Arrivée entre 8h et 8h30	0.85 €	1.05 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE - SOIR

<i>Heure de départ de l'enfant</i>	<i>Tarif QF inf. ou égal à 750</i>	<i>Tarif QF sup. à 750</i>	<i>Tarif du goûter facturé en plus du temps de garde</i>
Départ avant 17 h	0.85 €	1.05 €	0.84 €
Départ entre 17h et 17h30	1.90 €	2.10 €	0.84 €
Départ entre 17h30 et 18 h	2.95 €	3.15 €	0.84 €
Départ après 18h	4.00 €	4.20 €	0.84 €

En cas de non-respect des horaires M. Robert LUQUET précise que des pénalités seront appliquées à partir de 18h30.

PENALITES APPLICABLES POUR DEPASSEMENT D'HORAIRES AU-DELA DE 18H30

<i>Nature du dépassement</i>	<i>Tarif</i>
Pénalité pour les 2 premiers dépassements au-delà de 18h30 (en plus du service facturé)	1.05 €
Pénalité à compter du 3 ^{ème} dépassement d'horaire (en plus du service facturé)	21.01 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des tarifs à partir du 1^{er} septembre 2022 pour la garderie périscolaire en fonction du quotient familial ;
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération ;

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Point sur les différents travaux.

Salle des fêtes : M. Robert LUQUET fait savoir que l'appel d'offre pour les travaux de la salle des fêtes sera lancé le 9 septembre 2022.

Ecole de musique : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT porte à connaissance les travaux faits à l'école de musique, à savoir le changement de l'éclairage pour passer en éclairage LED, la réfection des plafonds et de certains sols, la mise aux normes de sécurité et incendie, et l'installation de la fibre. Elle précise qu'une partie des travaux est financée par le conseil Départemental. Enfin indique qu'un complément de travaux serait nécessaire afin de repeindre une salle.

Enfouissement des réseaux : M. Robert LUQUET rappelle les travaux d'enfouissement programmés sur le secteur de la Belouse et de la montée des Touziers. Les travaux ont été arrêtés au mois d'août. En ce qui concerne la montée des Touziers, la partie haute des travaux est terminée, les raccordements chez les particuliers sont en cours, puis la partie basse sera réalisée. M. Robert LUQUET indique que les travaux d'enfouissement à Nancelle sont également programmés.

Vestiaire du foot : M. Robert LUQUET annonce que les travaux de réfection des vestiaires sont programmés pour cet automne.

Ecole : Mme Florence CHEVASSON fait part des travaux réalisés à l'école, pose d'un gazon synthétique, installation d'un parcours de billes et d'une table de ping-pong dans la cour de l'école primaire. Dans la cour de l'école maternelle, les services techniques avaient déjà installé un garage pour les draisennes en fin d'année scolaire. Un marquage au sol a été réalisé pour faire un circuit pour les

draisiennes et des jeux ont été installés contre le mur. M. Robert LUQUET et Mme Florence CHEVASSON indiquent que la cour est très propre et très accueillante pour la rentrée. Ils espèrent qu'elle sera maintenue en bon état tout au long de l'année scolaire.

Mme Marie Claude POTTIER souhaite mettre en avant le travail des agents des services techniques et du personnel d'entretien des locaux qu'elle remercie pour leurs investissements. Elle fait ensuite un point sur les produits d'entretien. Elle explique qu'une démarche est en cours afin de rationaliser les dépenses sur ce poste, en prévoyant une approche plus rationnelle des produits, qui passe par l'installation d'une centrale de dilution des produits. Cette méthode permet également d'avoir une meilleure ergonomie pour les agents et de s'inscrire dans une démarche plus écologique. Mme Sophie DUMONTEL demande s'il est possible de prévoir des serviettes en tissu pour les enfants de primaire. Une étude sera faite.

Restaurant scolaire : Mme Marie Claude POTTIER indique que le nouveau lave-vaisselle et la fontaine à eau sont installés au restaurant scolaire. Elle fait ensuite un bilan financier du restaurant scolaire et indique la répartition sur le prix d'un repas. Le coût de revient des matières premières pour le repas d'un enfant est de 1.50€ (calcul fait d'avril à juillet 2022 par le nouveau cuisinier). A ce montant vient s'ajouter 1.86 € par enfant et par jour pour le personnel employé sur le temps méridien. Il reste donc 0.59€ par repas pour les dépenses diverses (fluides, maintenance, assurances...). Après calcul il reste environ 8 000€ par an à charge de la commune. Mme Marie Claude POTTIER fait ensuite un point sur les impayés du restaurant scolaire. Elle fait savoir qu'en fin d'année il y avait un montant de 2 283 € d'impayés qui concernait 9 familles. La commune a mis en place une démarche d'échange avec les familles, actuellement il reste 2 familles « en impayés » qui seront rencontrées dans la semaine. En ce qui concerne la rentrée scolaire, Mme Marie Claude POTTIER fait part d'un investissement important du personnel administratif pour la gestion des inscriptions au restaurant scolaire (141 enfants inscrits sur 145 scolarisés). Elle fait ensuite un point sur les effectifs par classe, puis fait savoir qu'une réunion a été organisée entre la Directrice, les enseignantes de la classe ULIS, les AESH et le personnel communal qui intervient sur le temps méridien avant la rentrée. M. Robert LUQUET expose un problème d'encadrement des enfants du dispositif ULIS, suite à la décision du conseil d'Etat relative à la prise en charge financière des AESH sur le temps périscolaire. Il explique que la prise en charge financière des AESH par l'éducation nationale sur le temps méridien revient désormais aux communes. Après divers échanges avec l'inspecteur d'académie, il est proposé de répercuter ce coût aux communes de lieu de résidence des enfants. Il indique qu'il faut encore éclaircir la situation administrative des AESH sur le temps méridien et leur encadrement.

Centre de loisirs : Mme Florence CHEVASSON fait savoir qu'elle a rencontré les élus de la mairie de Prissé pour une entente commune sur le centre de loisirs. Une nouvelle rencontre est prévue en septembre pour un projet de travail commun pour début 2023. Elle fait ensuite un point sur les inscriptions pour la rentrée et indique que le groupe des petits est déjà complet. La commune a donc décidé d'ouvrir un groupe supplémentaire le mercredi. Enfin, elle présente le budget prévisionnel du CLEM, ainsi que leur proposition financière, et indique qu'un rendez vous est prévu la semaine prochaine afin d'échanger sur ces points afin de clarifier les interrogations des élus, avec les responsables du centre de loisirs.

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a renoncé à six droits de préemption, et les présente.

TOUR DE TABLE :

Terrain multisports : M. Loïc COLTEL indique qu'il a transmis en mairie le bilan de sécurité, qui sert à vérifier la conformité des installations et la sécurité pour les utilisateurs, réalisé par l'entreprise AJ3M.L'abonnement électrique de ce site sera résilié.

Syndicat des Eaux de la Petite Grosne : M. Dominique JOBARD indique aux délégués qu'une réunion aura lieu mercredi 7 septembre.

Préfecture : M. Robert LUQUET fait la lecture d'un mail concernant la mise à jour du plan ORSEC pour le Rhône.

Demande de déclassement de terrain : M. Robert LUQUET fait la lecture d'un courrier reçu en mairie dans lequel les propriétaires souhaitent que le terrain agricole soit « déclassé ». Les élus rappellent la décision de ne pas réviser le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour l'instant. Les demandes concernant la modification du PLU sont conservées dans un dossier, en attente de la mise en place d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

MBA-Schéma de mobilité : M. Dominique JOBARD annonce qu'il va assister à une réunion sur le schéma de mobilité la semaine prochaine. Il explique que des liaisons en bus vont être mises en place

pour aller à Mâcon.

Forêt : M. Dominique JOBARD rappelle les 2 coupes prévues à La Lie et à La Tanière. Il fait savoir que les travaux en lisière de La Rochette et de La Lie ont été réalisés dans le cadre du contrat d'approvisionnement de « Gaillard Rondino ». La coupe des pins à Nancelle va commencer ce mois-ci. Il évoque ensuite la vente des houppiers à la Lie, il reste encore quelques têtes de chêne, et propose de remettre une annonce sur Panneau Pocket.

M. Robert LUQUET communique la date du 22 septembre pour la signature chez le notaire de l'achat des bois de M. Signoret.

DATES :

- 4 septembre 2022 : repas des aînés ;
- 14 au 18 septembre 2022 : Musival, le 16 septembre à 20 heures spectacle aux carrières de La Lie à La Roche Vineuse ;
- 26 septembre 2022 : 100 ans d'une résidente au Hameau de l'Eau Vive ;
- 8 octobre 2022 : corrida organisée par le VLP ;
- 9 octobre 2022 : brocante organisée par le comité de Jumelage ;
- 12 octobre 2022 : conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 21h50.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 12 octobre 2022 à 20h00.